

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT DU CENTRE DE GESTION ALSACE, À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2019

Mesdames, Messieurs, Chers adhérents,

J'ai l'honneur et le plaisir de vous présenter le rapport moral du Centre de Gestion Agréé Alsace pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Il s'agit, comme vous le savez, de vous donner une photographie, aussi précise que possible, de notre association, et de vous dresser, par ailleurs, le bilan de l'activité du Centre réalisée tout au long de l'année 2018, concernant les différentes missions que la loi et les règlements nous ont confiées.

Le présent rapport moral montre, à nouveau, que le CGA Alsace est un acteur économique réellement important et incontournable au service de la petite entreprise commerciale, artisanale, prestataire de services, agricole et viticole de notre région. Il partage ce bilan, globalement positif, avec ses quatre principaux partenaires que sont les experts-comptables et leurs instances ordinales, l'administration fiscale, ainsi que la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) et la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles (FCGAA).

En effet, les missions légales consistant à apporter assistance à ses adhérents en matière de gestion, de formation et de prévention fiscale, et dont le présent rapport rend compte, font que le CGA Alsace contribue, à son niveau, à la réduction du risque des difficultés économiques et financières des entreprises, ainsi qu'à la réduction du risque fiscal en renforçant leur sécurité fiscale.

Enfin, c'est l'occasion pour moi de souligner l'excellent travail effectué au sein du Centre par la direction et le personnel, les membres du Bureau et du Comité de direction, ainsi que par les formateurs. Je les en remercie très vivement.

En espérant pouvoir vous rencontrer le 14 octobre prochain,

Très cordialement.

Le Président,
Gérard MAGAR



SOMMAIRE

	Page
I. <u>Photographie de l'association</u>	2
• <i>Les adhésions</i>	2
• <i>Le Comité de direction</i>	2
• <i>Les moyens mis en œuvre</i>	3
II. <u>Activités du Centre</u>	5
• <i>Délivrance des attestations</i>	5
• <i>Exercice des missions assignées au Centre par le législateur</i>	5
• <i>Respect des engagements</i>	9
• <i>Relations extérieures</i>	10

I. PHOTOGRAPHIE DE L'ASSOCIATION

LES

ADHÉSIONS

Le nombre d'adhérents actifs du Centre a diminué, en 2018, de 4 %. Au 31 décembre 2018, il s'élevait à **7.054 entreprises** (dont 614 adhérents agriculteurs et viticulteurs) contre 7.349 à la même date de l'année précédente.

Cette diminution est due, en très grande partie, aux cessations d'activité avec ou sans reprise des fonds et aux exclusions pour non-respect des engagements (non-paiement d'une ou plusieurs cotisations annuelles et/ou non-présentation de la déclaration fiscale professionnelle de résultats et des documents annexes).

Parmi ces 7.054 adhérents, sont comprises 1.245 sociétés (dont 796 sont imposables dans la catégorie des BIC ou de l'IS et 449 dans celle des BA). La répartition géographique est la suivante : 3.487 adhérents sont implantés dans le Bas-Rhin (49,4 %), 2.577 dans le Haut-Rhin (36,6 %) et 990 adhérents sont situés hors de l'Alsace (14 %).

Avec plus de 7.000 entreprises, membres bénéficiaires, le CGA Alsace demeure encore l'un des plus importants Centres de Gestion Agréés de France.

LE COMITÉ

DE DIRECTION

→ Réunions du Comité de direction

En 2018, le Comité de direction s'est réuni à trois reprises : les 22 février, 25 juin et 15 octobre.

En outre, depuis la dernière Assemblée Générale, le Comité de direction se sera également réuni trois fois, à savoir les 27 février, 18 juin et 14 octobre 2019, juste avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

→ Renouvellement partiel du Comité de direction

Selon l'article 5 des statuts, le Comité de direction comprend dix-huit membres élus pour trois ans et répartis en trois Collèges, à savoir :

- ✓ le premier Collège, composé de membres fondateurs ; il comprend six représentants ;
- ✓ le deuxième Collège, composé de six membres associés (trois experts-comptables, membres correspondants du Centre, et les trois représentants de la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole) ;
- ✓ le troisième Collège, composé de six membres bénéficiaires représentant les adhérents.

LE COMITÉ
DE DIRECTION
(suite)

Conformément à l'article 12 des statuts de l'association, le Comité de direction doit faire l'objet d'un renouvellement par tiers chaque année.

C'est ainsi qu'au cours de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2018 ont été élus, en renouvellement de leurs mandats :

- ✓ au 1^{er} Collège, M. EINHORN et M. BURCKLE, experts-comptables ;
- ✓ au 2^{ème} Collège, M. ANGSTHELM, expert-comptable ;
- ✓ au 3^{ème} Collège, Mme PEREGO, commerçante ayant une épicerie fine, et Mme RIBAUT, fleuriste.

Cette année, seront renouvelés les mandats détenus :

- ✓ dans le 1^{er} Collège, par M. MOHR, expert-comptable, et M. SCHARLY, expert-comptable honoraire ;
- ✓ dans le 2^{ème} Collège, par M. WETTSTEIN, expert-comptable honoraire ;
- ✓ dans le 3^{ème} Collège, par Mme ANDT, restauratrice, et M. BRISSINGER, paysagiste.

➔ **Renouvellement des censeurs**

Selon l'article 22 des statuts, vous aurez également à désigner, comme chaque année, les deux censeurs chargés de la vérification de la comptabilité de notre association.

Actuellement, les censeurs sont M. EHRHARDT, expert-comptable, et M. LINDEN, expert-comptable honoraire, le premier exerçant à Sélestat et le second demeurant à Mulhouse.

➔ **Moyens en personnel**

- ✓ Un directeur et quinze collaborateurs, dont deux à temps partiel, une seizième collaboratrice a quitté le CGA Alsace au 1^{er} janvier 2018, afin de faire valoir ses droits à la retraite.
- ✓ En outre, une collaboratrice en formation par alternance, qui a obtenu le Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG), a quitté le Centre le 31 août 2018.
- ✓ Ainsi, l'effectif moyen (équivalent temps plein) a été, en 2018, de 16,1 collaborateurs.

LES MOYENS
MIS EN ŒUVRE

LES MOYENS

MIS EN ŒUVRE

(suite)

→ **Moyens en locaux**

Le CGA Alsace est associé, à hauteur de 50 %, au sein de la SCI Maison de la Comptabilité et de la Gestion propriétaire de l'immeuble sis 12 rue Fischart à Strasbourg ; les deux autres associés de cette société sont le Centre Pluridisciplinaire de Gestion pour les Professions Libérales (30 %) et le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace (20 %).

L'occupation de la totalité de cet immeuble de 674 m² permet au personnel du CGA Alsace de travailler dans de très bonnes conditions.

Rappelons que cet espace de bureaux, vaste et fonctionnel, est contigu à l'immeuble, sis 11 avenue de la Forêt-Noire (également propriété de la SCI susvisée), et présente l'avantage de pouvoir accéder à ce dernier, à partir d'un passage intérieur donnant directement au rez-de-chaussée (de 141 m²) et, notamment, à une grande salle destinée à diverses réunions et, le cas échéant, à un certain nombre de séances de formation.

→ **Moyens en matériel informatique**

Toujours animé par le souci de conjuguer modernité et efficacité, le Centre possède à l'heure actuelle, sur le plan informatique et bureautique, tout le matériel nécessaire à la réalisation de ses missions. Le CGA Alsace utilise un logiciel spécialisé, dénommé CEGID Agrément, mis à jour plusieurs fois par an.

Ce logiciel spécialisé et les matériels informatiques, d'une valeur totale hors taxes de 64.568 euros, sont utilisés par le Centre dans le cadre d'un contrat de location longue durée.

Par ailleurs, au cours de l'année 2018, le Centre a uniquement remplacé quatre imprimantes, pour un coût total hors taxes de 941 €.

→ **Cotisations**

Les cotisations afférentes à l'année 2020 seront fixées par le Comité de direction du 14 octobre prochain et seront soumises à votre approbation lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le même jour. **Il est rappelé que la cotisation annuelle hors taxes 2019 s'élève à :**

- 204 € pour les membres bénéficiaires relevant d'un régime réel d'imposition ;
- 100 € pour les entreprises adhérant au cours de leur première année d'activité et ce pour cette seule année ;
- 15 € pour les membres bénéficiaires relevant du régime micro-BIC ou micro-BA, ou encore de celui de l'auto-entrepreneur ;
- 30 € pour les membres correspondants.

II. ACTIVITÉS DU CENTRE

DÉLIVRANCE

DES ATTESTATIONS

Au cours de l'année 2018, le Centre de Gestion Alsace a délivré 6.955 attestations, dont 6.058 relatives à des bilans clos en 2017.

Pour les bilans clos en 2018, le Centre avait déjà délivré 6.656 attestations au 30 juin 2019.

A ce stade du rapport moral, je tiens à faire le point sur la télétransmission des déclarations fiscales professionnelles.

Depuis vingt-cinq ans, le Centre de Gestion Alsace s'implique totalement dans la procédure de télétransmission des déclarations fiscales et des attestations d'adhésion, et utilise, principalement, les services du portail déclaratif « jedeclare.com » de l'Ordre des Experts-Comptables.

A la fin du mois de décembre 2018, 511 cabinets d'expertise comptable, soit l'ensemble des membres correspondants, ont utilisé la procédure EDI-TDFC pour le compte de leurs clients adhérents du Centre. Au cours de l'année 2018, 7.021 déclarations professionnelles de résultats, relatives principalement aux exercices comptables clos en 2017 (y compris celles d'entreprises soumises à l'IS), ont été télétransmises essentiellement via le portail « jedeclare.com », soit 99,4 % de celles souscrites par les membres adhérents du Centre.

L'année prochaine, concernant les bilans clos en 2019, l'utilisation de la procédure EDI-TDFC devrait se situer à nouveau à un niveau quasiment égal à 100 %. En effet, en application des textes, sauf cas particulier, les déclarations professionnelles de résultats de toutes les entreprises doivent être dématérialisées.

EXERCICE

DES MISSIONS

ASSIGNÉES

AU CENTRE

PAR LE

LÉGISLATEUR

Les missions légales effectuées par le CGA Alsace, au cours de l'année 2018, sont de trois ordres :

- ↳ aide à la gestion,
- ↳ assistance, information et formation,
- ↳ prévention fiscale.

1) La mission d'aide à la gestion

- ✓ mise à disposition des adhérents, chaque année, **d'un dossier de gestion et de prévention des difficultés économiques et financières** (7.069 dossiers de gestion et de prévention ont été établis au cours de l'année 2018, dont 6.144 dossiers concernent des exercices comptables clos en 2017 et 894 dossiers concernent des exercices clos en 2018). **Rappelons que ce document permet à l'adhérent d'avoir une meilleure connaissance de son entreprise, et constitue pour lui un véritable outil de pilotage sur le plan de la gestion ;**

EXERCICE
DES MISSIONS
ASSIGNÉES
AU CENTRE
PAR LE
LÉGISLATEUR

(suite)

- ✓ accès, par l'intermédiaire du site intranet du Centre, aux **statistiques professionnelles relatives** aux principaux indicateurs-clés de gestion (économiques et financiers), permettant une comparaison entre les résultats réalisés par l'adhérent et ceux de la moyenne de sa profession ou de son secteur d'activité. Les statistiques professionnelles accessibles sont celles établies par le CGA Alsace, ainsi que celles établies par la Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA) et par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles (FCGAA).

2) La mission d'assistance, d'information et de formation

Cette mission s'exerce sous la forme de conseils personnalisés et sous d'autres formes plus collectives.

a) Le conseil personnalisé :

- ✓ réponses verbales données à l'adhérent, lors d'un passage au Centre ou par téléphone ;
- ✓ réponses aux questions écrites posées par l'adhérent ou le cabinet d'expertise comptable en charge de son dossier ; certaines des réponses établies par l'administration fiscale l'engagent.

b) Les informations à caractère collectif :

- ✓ mise à disposition de **circulaires et de fiches pratiques**, lors de la campagne de souscription des déclarations de résultats et à l'occasion de la parution de nouvelles mesures à caractère économique, social ou fiscal ; envoi de **bulletins d'information** ;
- ✓ mise à disposition des adhérents relevant des bénéfiques industriels et commerciaux, ou de l'impôt sur les sociétés, via le site intranet du CGA Alsace et son portail de communication CAWEB, de la **revue « CGA Contact »**, périodique publié par la FCGA et contenant les principales informations en matière fiscale, comptable, juridique, sociale et économique ;
- ✓ envoi aux adhérents relevant des bénéfiques agricoles de la **revue « INFO Agricole »**, périodique édité par la FCGAA, également disponible sur le site intranet du CGA Alsace, et contenant aussi les principales informations en matière fiscale, comptable, juridique, sociale et économique ;
- ✓ possibilité de consultation du site **www.cgalsace.fr**, lequel permet aux adhérents de retrouver notamment les circulaires et les fiches pratiques précitées, ainsi que des statistiques professionnelles, et de s'inscrire aux actions de formation. **Ce site contient également une rubrique « Actualités » (fiscales, sociales, économiques...) et fournit des liens permettant d'accéder à d'autres sites utiles aux TPE.**

c) Les actions de formation et les conférences :

Les actions de formation, organisées par le Centre, ont continué en 2018 à connaître un succès de participation non négligeable.

En effet, au cours de l'année 2018, plus de 1.100 adhérents ou représentants de cabinets d'expertise comptable ont assisté aux conférences organisées par nos soins. Le programme de formation 2018 proposait 18 thèmes (dont 8 concernaient le domaine de l'informatique et 3 de ces derniers étaient prévus au cours de chaque semestre 2018), pour certains prévus dans les départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (soit un total de 35 sessions), à savoir :

→ Dans le domaine "FISCAL/SOCIAL/JURIDIQUE/PATRIMONIAL" :

- Loi de finances 2018 et actualité fiscale pour les TPE-PME.
- Règlement européen sur la protection des données personnelles : êtes-vous prêt ?

→ Dans le domaine "MANAGEMENT/EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE" :

- Lever nos freins et nos blocages pour atteindre nos objectifs.
- Gestes et postures pour soulager les tensions et ménager votre dos.
- Apprivoisez le changement : apprenez à « naviguer en eaux agitées ».
- La pédagogie collaborative, rendre vos collaborateurs acteurs d'un processus gagnant-gagnant.
- Communiquer grâce aux réseaux sociaux, pour rendre votre entreprise plus performante.

→ Dans le domaine "GESTION" :

- Votre dossier de gestion et de prévention : mieux le comprendre pour l'utiliser plus efficacement.
- Prévention des risques d'impayés.
- Le danger d'une facture mal rédigée, et la dématérialisation.

→ Dans le domaine "INFORMATIQUE" :

- Word : préparer et envoyer une newsletter (perfectionnement).
- Créer un support de communication avec Publisher (initiation).
- Cybersécurité et protection des données personnelles : nouvelles obligations légales, risques, bonnes pratiques à mettre en place.
- EPS et téléprocédures : débriefing et nouveautés (EDI-OGA), actualité fiscale 2018 pour les TPE-PME.
- Gérer efficacement vos rendez-vous professionnels.
- Mettre en place une veille sur internet (perfectionnement).
- Connaître et sécuriser son ordinateur.
- Les logiciels libres, pour accroître l'efficacité de votre entreprise.

EXERCICE

DES MISSIONS

ASSIGNÉES

AU CENTRE

PAR LE

LÉGISLATEUR

(suite)

En outre, en partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC) du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace, le Centre a programmé, en 2018, à l'intention de ses membres correspondants, deux journées de formation sur le thème : "La facturation électronique, tous concernés".

Par ailleurs, une conférence ayant pour thème « Le prélèvement à la source : les réponses à vos questions avant sa mise en place au 1^{er} janvier 2019 », animée par Mme Marie ANDRÉ, adjointe à la Directrice du projet "Prélèvement à la Source" à la Direction Générale des Finances Publiques, et M. Laurent BENOUDIZ, expert-comptable et Président du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris Ile-de-France, s'est tenue lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 15 octobre 2018, devant plus de 120 personnes.

Il me plaît, à cet égard, de rendre hommage à leur talent et à leur efficacité, ainsi qu'aux autres conférenciers ayant animé les sessions de formation. Je les cite, par ordre alphabétique :

EXERCICE

DES MISSIONS

ASSIGNÉES

AU CENTRE

PAR LE

LÉGISLATEUR

(suite)

- M. BRISSINGER - Paysagiste et formateur.
- Mme DAHAN - Expert-comptable diplômée, formatrice, consultante en gestion des entreprises.
- Mme DELAGE - Réflexologue, kinésiologue et naturopathe.
- Mme ELSASS - Juriste fiscaliste au Centre Pluridisciplinaire de Gestion.
- Me FAGOT - Notaire.
- M. GITZHOFFEN - Analyste-fiscaliste au Centre Pluridisciplinaire de Gestion.
- M. LAIR - Formateur à la FCGA.
- Mme MORIN - Consultante, spécialiste en développement personnel et en communication interpersonnelle.
- M. NAFFIEN - Expert-comptable et formateur.
- Mme ONEN - Consultante en cybersécurité, société CSI Partners.
- M. RAYNAUD - Expert-comptable et formateur.
- M. REIBEL - Directeur du Centre Pluridisciplinaire de Gestion.
- Mme RIES - Responsable informatique du CGA Alsace.
- M. RIETSCH - Conseil en communication et formateur.
- M. SCHMITT - Diplômé d'expertise comptable et directeur du CGA Alsace.
- Me SCHMITT-SAURET - Notaire.
- Mme VERGNE - Consultante, formatrice, spécialiste en coaching.

N'oublions pas de remercier également les intervenants hautement qualifiés de la CCI Alsace Eurométropole, qui animent avec une grande compétence les séances de formation dont les thèmes très spécialisés sont du domaine de l'informatique.

3) Les missions légales de prévention fiscale

Les travaux d'analyse et de contrôle des déclarations professionnelles de résultats et des documents fiscaux sont réalisés par des collaborateurs qualifiés du CGA Alsace, dans le cadre des missions de prévention fiscale attribuées par la loi aux Centres de gestion agréés.

Rappelons que ces missions contribuent à renforcer la sécurité fiscale des entreprises adhérentes, et c'est dans cet esprit qu'elles doivent être appréhendées et perçues, et non dans un but répressif. Ainsi, elles ne constituent en aucun cas le début d'un contrôle fiscal, puisque l'esprit, la nature et l'objectif en sont totalement différents.

Le contrôle formel et l'Examen de Concordance, de Cohérence et de Vraisemblance (ECCV) ont porté, en 2018, sur les déclarations de résultats et leurs annexes ainsi que sur les déclarations de TVA. A l'issue de l'ECCV, première mission légale de prévention fiscale, le CGA Alsace a l'obligation d'établir un compte-rendu de mission.

Bien sûr, il est important que tous les documents demandés, notamment les déclarations de TVA, soient envoyés au CGA Alsace. A défaut, la mission de prévention fiscale ne peut pas être réalisée et le compte-rendu de mission établi ne peut être, malheureusement, que négatif. Rappelons, d'ailleurs, que les statuts et le règlement intérieur du Centre de Gestion Alsace précisent que chaque adhérent s'engage à lui transmettre les déclarations de TVA.

Ainsi, sur les 7.701 déclarations professionnelles et documents fiscaux examinés en 2018, qui concernent principalement des exercices comptables clos en 2017 et 2018, 3.626 dossiers n'ont pas fait l'objet d'observation et 2.945 dossiers ont fait l'objet d'un classement sans suite après demande de renseignements, auprès des adhérents ou des cabinets d'expertise comptable concernés, et après analyse des réponses, soit, au total, plus de 85 % des dossiers, ce qui montre que, globalement, la qualité des dossiers reçus est réelle.

Quant à la deuxième mission de prévention fiscale attribuée par le législateur aux CGA (art. 37 de la loi de finances rectificative pour 2015), appelée Examen Périodique de Sincérité (EPS), elle ne concerne les entreprises adhérentes que tous les trois ans, ou seulement tous les six ans pour celles qui se sont attachées les services d'un cabinet d'expertise comptable. Cette seconde mission consiste, principalement, en un examen d'un certain nombre de copies de pièces justificatives issues de la comptabilité. Au début de l'année 2018, 1.189 dossiers étaient éligibles à l'EPS et cette mission légale de prévention fiscale est réalisée par le Centre avec tact, mesure et discernement.

La Commission du respect des engagements s'est réunie une fois, le 3 octobre 2018. Au total, 127 adhérents ont été exclus au cours de l'année 2018, pour manquements graves à leurs engagements, pris lors de l'adhésion au Centre (exclusions pour non-paiement de cotisations et/ou pour non-présentation de la déclaration professionnelle de résultats).

EXERCICE

DES MISSIONS

ASSIGNÉES

AU CENTRE

PAR LE

LÉGISLATEUR

(suite)

RESPECT DES

ENGAGEMENTS

Le Centre de Gestion Alsace est en relation constante avec ses partenaires privilégiés que sont l'Ordre des Experts-Comptables, les Fédérations des Centres de Gestion Agréés (FCGA et FCGAA) et, bien entendu, avec l'administration fiscale, son autorité de tutelle.

✓ **L'Ordre des Experts-Comptables**

Les relations avec le Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace (CROEC d'Alsace) et l'ensemble des experts-comptables, membres correspondants du Centre, s'inscrivent dans un climat de confiance réciproque.

En 2018, M. Bertrand ANGSTHELM, Président en exercice du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace, a d'ailleurs été invité aux travaux du Comité de direction. Son successeur, M. Christian BERTHOLD, a été, depuis le début de l'année 2019, déjà invité par le Centre.

Selon l'actualité, des journées d'études, portant notamment sur le droit fiscal ou le droit social des entreprises commerciales, artisanales et prestataires de services, sont organisées en partenariat avec le Centre de Formation de la Profession Comptable (CFPC) au profit des membres correspondants et de leurs collaborateurs.

✓ **La Fédération des Centres de Gestion Agréés (FCGA)**

La FCGA regroupe plus de 100 Centres de Gestion Agréés (dont le CGA Alsace), représentant environ 300.000 entreprises.

Elle peut s'honorer de former le réseau d'information et d'assistance aux petites entreprises le plus dense du territoire national et de capitaliser une expertise économique et sociale majeure de la TPE.

Ainsi, la FCGA dispose d'outils d'observation et d'analyse particulièrement fiables, permettant, à partir d'une base de données, l'établissement de statistiques professionnelles d'une utilité et d'une importance considérables.

En effet, avec un grand nombre d'autres Centres de Gestion Agréés, répartis sur l'ensemble de l'hexagone, le CGA Alsace apporte sa pierre à l'édifice, en transmettant à la Fédération, chaque année et de façon totalement anonyme, ses propres données. Il effectue une démarche similaire en matière de bénéficiaires agricoles auprès de la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles.

Au niveau des relations avec la Fédération, j'ai plaisir à saluer les remarquables performances réalisées par le CGA Alsace, à travers ses adhérents, **au Trophée « Les Ailes de la TPE ». Ce concours national, de la « Petite entreprise » commerciale, artisanale, prestataire de services et industrielle, permet de mettre en lumière des entreprises, des hommes et des femmes méritants qui se consacrent à leur activité professionnelle sans compter leur temps.** Ainsi, depuis la création de ce concours, le CGA Alsace a eu l'honneur de voir 27 de ses candidats remporter ces prestigieuses Ailes.

RELATIONS

EXTÉRIEURES

Pour l'édition 2018, une entreprise adhérente du CGA Alsace figurait parmi les TPE distinguées au niveau national. **Notre lauréat du Trophée 2018 était M. Quentin BLUMENROEDER, facteur d'orgues et de clavecins, à Haguenau**, qui a été lauréat dans la catégorie « Sauvegarde des métiers ».

Compte tenu de la grande qualité des dossiers présentés au Jury et de la sélection drastique des candidats, j'estime que le CGA Alsace peut être fier de ce résultat.

✓ **L'administration fiscale**

Il revient à l'administration fiscale d'évaluer le fonctionnement des Organismes de Gestion Agréés (OGA). Cette mission de surveillance et de contrôle est confiée à un corps d'auditeurs chargés d'effectuer un audit triennal de l'ensemble des Organismes de Gestion Agréés.

Quant au suivi administratif, il est assuré par Mme Marie MEYER, inspectrice des impôts à la Direction Régionale des Finances Publiques du Grand Est et du Bas-Rhin, qui est également notre correspondante dans le cadre de la mission d'assistance technique, et je me plais, ici, à la remercier pour l'amabilité, la disponibilité et la compétence dont elle fait preuve.

Rappelons que le SIE d'implantation du Centre est l'interlocuteur naturel pour les questions d'intérêt général, tandis que le SIE de l'adhérent est compétent pour les questions liées à sa situation particulière.

Enfin, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance pour la relation de partenariat, à la fois courtoise et confiante, que Mme Françoise COULONGEAT, Directrice des Finances Publiques Région Grand Est et du Bas-Rhin, ainsi que toute son équipe de direction, en particulier M. Jean-Yves MAY et M. François HUPPERT, ont toujours entretenue avec l'équipe dirigeante du Centre de Gestion Alsace.

* * *
* * *

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire, le 14/10/2019, sera le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 15 octobre 2018.
2. Rapport moral du Président concernant l'exercice 2018.
3. Rapport financier du Trésorier concernant l'exercice 2018.
4. Rapports des Censeurs concernant l'exercice 2018.
5. Approbation des comptes annuels clos en 2018 et approbation du texte de la résolution.
6. Approbation du texte de la résolution relative à l'affectation du résultat net comptable de l'exercice 2018.
7. Fixation du montant définitif de l'indemnité globale, pour fonctions électives, des membres du Comité de direction, au titre de l'année 2018. Approbation du texte de la résolution.
8. Budget prévisionnel relatif à l'exercice 2020 et fixation des montants des cotisations, ainsi que du montant prévisionnel de l'indemnité globale, pour fonctions électives, des membres du Comité de direction, au titre de l'année 2020. Approbation du texte de la résolution.
9. Election et renouvellement des membres du Comité – 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} Collèges.
10. Election des Censeurs.



Centre de Gestion Alsace
Gestion et prévention au service de votre dynamique

+ de

40
ans

à vos côtés

12 rue Fischart - CS 40024
67084 STRASBOURG CEDEX

Tél. : 03.88.45.60.20

Fax : 03.88.60.65.22

www.cgalsace.fr

info@cgalsace.fr



Rejoignez-nous sur
Facebook

Scannez
et découvrez !



<http://www.cgalsace.fr/>